



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Heures de cours perdues faute de professeurs remplaçants

Question écrite n° 18078

Texte de la question

M. Jorys Bovet alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le nombre d'heures perdues par les élèves et étudiants, faute de professeurs remplaçants. Dans exactement un mois, le 14 juin 2024, auront lieu les premières épreuves écrites du baccalauréat. Pour plus de 700 000 candidats, les épreuves du baccalauréat sont, comme chaque année, un jalon immanquable de leur vie d'étudiant. Le baccalauréat est pour beaucoup le premier examen d'envergure nationale, causant souvent stress et inquiétudes. Qu'en est-il lorsque l'on sait que l'on n'a pas la même chance de réussir que les autres candidats ? Qu'en est-il lorsque l'on sait que l'on n'a pas eu droit au même apport de connaissances que le reste des candidats ? C'est ce que peuvent ressentir notamment les lycéens de la circonscription de M. le député lorsque les parents d'élèves de la FCPE ont révélé un chiffre inquiétant : l'absence prolongée d'un professeur de français dans un lycée de Montluçon a fait perdre aux lycéens de cet établissement deux tiers de leurs heures de cours prévues. Même si les directeurs d'établissements font leur maximum pour trouver des remplaçants et assurer les cours, les remplaçants ne sont pas au rendez-vous. Cette situation est inquiétante pour l'avenir car malgré la situation alarmante, rien ne semble être fait pour permettre aux lycéens de bénéficier des apprentissages auxquels ils ont droit. M. le député interroge donc Mme la ministre sur les mesures qui peuvent être mises en place en urgence avant les épreuves du baccalauréat pour les élèves qui ont manqué le plus de cours. Aussi, il l'interroge sur les perspectives de plus long terme qui peuvent voir le jour pour offrir à chaque élève le nombre d'heures auquel il a droit.

Données clés

Auteur : [M. Jorys Bovet](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18078

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4158

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)